

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 8 mars 2023, les règlements ci-dessous :

- Règlement numéro 365-23 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC par l'ajout, à l'annexe 1, d'un comité et de deux organismes (Comité de gestion des matières résiduelles; Réseau cyclable de la Sauvagine; Société d'aide au développement de la collectivité);
- Règlement numéro 366-23 fixant la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes au deuxième mardi de novembre, et ce, exceptionnellement pour 2023.

Les règlements ci-dessus sont disponibles, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Denis Boisvert